

Office fédéral des affaires économiques extérieures
Service du développement/Section commerciale

740.7 - wie

Reg. Nr.	8.07.22.2
Eingang BUWAL	6. Mai 1993
Direction	
Federführung	LAR
Termin	Berne, 5 mai 1992
Bespr.	AR
z. Stellungn.	
z. Kenntnis	

Note d'instruction

**Organisation internationale des bois tropicaux: 14ème session du Conseil
et 12èmes sessions des Comités permanents, Kuala Lumpur 11-19 mai
1993**

Va à: Laurence Wiedmer, OFAEE
Jürgen Blaser, Intercoopération
Markus Hirsiger, Ambassade de Suisse à Kuala Lumpur

Copie à: Ambassade de Suisse, Kuala Lumpur
Ambassade de Suisse, Tokyo
DFI/OFEFP (A. Semadeni) *Kopie: LAR*
DFAE/DDA (Th. Wiederkehr/W. Hunziker)
imb, mey, roc

Vous participerez, en tant que délégués de la Suisse, à la 14ème session ordinaire du Conseil des bois tropicaux et aux 12èmes sessions des Comités permanents qui se tiendront à Kuala Lumpur du 11 au 19 mai 1993. Vous ferez rapport, comme d'habitude, sur les faits marquants des délibérations.

1 Généralités

La problématique des "forêts tropicales/bois tropicaux" attire plus que jamais l'attention de l'opinion publique que du Parlement (motions Wick/Simmen du 16.12.92, pétition et jeûne de B. Manser). Compte tenu de l'importance capitale que revêt cette question, aussi bien sur le plan global que du point de vue de la politique intérieure, la Suisse s'engage, malgré sa part infime au commerce international de bois tropicaux, en faveur d'une politique conséquente et réaliste visant l'utilisation rationnelle des ressources forestières et, par là, leur conservation durable.

Cet engagement se fait selon trois axes: premièrement à travers la négociation d'un nouvel accord international sur les bois tropicaux destiné à succéder à celui de 1983. Deuxièmement, le gouvernement suisse envisage de parrainer l'introduction d'un éco-label volontaire, établi et géré par le secteur privé, par lequel les consommateurs puissent reconnaître les bois exploités durablement. Enfin troisièmement, en tant que troisième bailleurs de fonds de l'OIBT en ce qui concerne le financement des projets, la Suisse exerce une influence directe sur l'orientation des activités de l'Organisation, en choisissant des projets techniques dont l'objectif principal est de tester l'application dans la pratique des principes de gestion durable de la forêt.



2 Aménagement durable des forêts tropicales (Conseil, point 12)

Lors de sa 10^{ème} session ordinaire, le Conseil international des bois tropicaux avait adopté la décision 3 (X) concernant "Aménagement durable des forêts tropicales et commerce des produits dérivés des bois tropicaux" par laquelle les pays membres se sont engagés à ne commercialiser, d'ici l'an 2000, que du bois tropical provenant de forêts aménagées et exploitées de façon durable ("Objectif 2000") et à faire état des progrès et des méthodes qu'ils se proposent de réaliser en vue d'atteindre cette cible. Une revue des progrès accomplis sur cette voie sera effectuée en 1995.

Jusqu'à présent, on a pu constater le manque d'engagement des pays producteurs face à cet exercice. Etant donné que la question du "reporting" régulier est assez controversée dans le cadre de la négociation du nouvel accord international sur les bois tropicaux, il ne faudra probablement pas s'attendre à des rapports exhaustifs et nombreux au cours de la prochaine session du Conseil. Relevons que pour sa part, la Suisse a uniquement présenté "A Preliminary Presentation submitted to the International Tropical Timber Council (ITTC) at its 11th Session (Yokohama, 28.11-4.12.91)". Il n'en reste pas moins que la question des rapports nationaux est d'importance et que tous les pays doivent être astreints à s'acquitter de leurs obligations. La Suisse est prête à fournir un nouveau rapport d'ici la prochaine session du Conseil en novembre 1993. Un modèle pour l'établissement des rapports nationaux sera discuté à la 14^{ème} session du Conseil. D'ores et déjà, nous pouvons dire que la troisième partie (Base des ressources forestières tropicales) de ce modèle requiert plus de précisions.

Un autre aspect important concernant l'engagement en faveur de l'Objectif 2000 est l'estimation des ressources financières nécessaires aux pays producteurs pour l'atteindre. Lors de la 13^{ème} session à Yokohama en novembre 1992, le Conseil a adopté la décision 3 (XIII) qui établit un groupe d'experts chargé de recommander une approche et une méthodologie appropriées en vue d'estimer les ressources nécessaires. Ce groupe d'experts présentera son rapport lors de la 14^{ème} session du Conseil. Cette question est particulièrement sensible et importante, car l'une des raisons invoquées par les pays producteurs pour refuser l'insertion de l'Objectif 2000 dans le nouvel accord international sur les bois tropicaux, est précisément l'incertitude qui règne quand aux ressources financières qui seront nécessaires et, plus encore, disponibles! Il paraît clair qu'au niveau du soutien international, un ajustement de l'aide publique au développement, à nuancer selon le niveau de développement des pays producteurs, sera de toute façon nécessaire.

3 Discussion sur le marché des bois tropicaux

Ce point sera examiné au cours d'une séance commune des trois comités techniques durant deux jours. La discussion se déroulera en deux parties et sera axée sur les questions suivantes:

1. "The Economic Linkages Between the International Trade in Tropical Timber and the Sustainable Management of Tropical Forests", rapport établi pour l'OIBT par le London Environmental Economic Centre qui servira de document de base à la discussion (étude cofinancée par la Suisse pour un montant de US\$ 70'000).
2. Examen et évaluation annuels de la situation mondiale des bois tropicaux.

Cette discussion va recouvrir des thèmes aussi importants que les mesures visant à modifier les courants commerciaux, celles visant à procurer des revenus au profit de l'aménagement durable des forêts et les systèmes de délivrance de certificats. Ce dernier point a déjà fait l'objet de débats vifs et passionnés au cours de la 13ème session du Conseil en novembre 1992 suite à l'introduction par l'Autriche d'une législation concernant l'étiquetage des bois tropicaux. La délégation suisse sera probablement amenée à exposer les démarches entreprises en Suisse concernant le label.

Notre position est la suivante: pour répondre à la demande pressante des consommateurs qui veulent des bois tropicaux exploités d'une manière durable, la Suisse est favorable à l'introduction d'un label écologique volontaire. Toute l'opération, - définition des critères, introduction du label, monitoring-, relève du secteur privé, tant de l'industrie et du commerce des bois que des ONG environnementales et de développement. Le rôle du gouvernement doit se limiter à coordonner et à faciliter l'entreprise. Il s'agit d'une mesure positive visant à encourager le commerce des bois tropicaux provenant de forêts gérées durablement. De préférence, l'introduction d'un tel label devrait se faire en coordination avec d'autres pays européens, comme l'Allemagne et les Pays-Bas.

4 Projets

La Délégation suisse se concentrera sur l'examen des projets en cours cofinancés par la Suisse et fera rapport à ce sujet. Elle se procurera toutes les informations disponibles concernant leur développement (rapports de mission, rapports finaux...). Il conviendra de porter une attention particulière aux projets suivants:

- **ITTO Case Study au Sarawak:** au cours de la 13ème session du Conseil aucune information formelle n'a été présentée sur les conséquences de cette mission et le volume réel des coupes opérées au Sarawak. Les informations, toutes officielles, sont contradictoires et avaient donné lieu à un échange entre les ONG et le gouvernement du Sarawak. Compte tenu de la situation qui a récemment prévalu à Berne, il serait important d'avoir des informations sur la situation actuelle au Sarawak.
- **PD 173/91 Rev. 2 (M) "Market News Service for Tropical Timber and Timber Produces, Phase II".** Le financement de ce bulletin est assuré jusqu'à la fin de 1993. Il s'agira de décider de l'avenir de cette publication au 14ème Conseil. Déjà le ITC/MNS a soumis un projet d'extension (PD 16/93 (M), phase III) d'une durée de quatre ans pour un montant total de US\$ 1'682'000. La question de l'autofinancement du bulletin reste d'actualité, la majeure partie des abonnements étant délivrés gratuitement (il y a seulement 25 abonnements payants pour un montant annuel de US\$ 12'000). La Suisse estime que les promoteurs du projet doivent fournir une proposition qui permette un autofinancement de 10%. Le Steering Committee, établi pour ce projet, recommande que des solutions soient trouvées pour assurer le financement de ce bulletin. L'une pourrait être de le financer sur les contributions budgétaires et de le transférer au siège de l'OIBT au lieu de le laisser à Genève (ITC). Le S.C. propose également d'évaluer l'actuel MNS avant d'examiner la nouvelle proposition. Cette évaluation devrait inclure une enquête auprès des abonnés et une estimation des conséquences d'un transfert à Yokohama. D'une manière générale, il faudrait insister sur une meilleure coordination entre toutes les publications offrant des informations sur les prix et les marchés des bois tropicaux pour éviter toutes redondances (voir notamment les statistiques mensuelles de la FAO). L'évaluation proposée par le

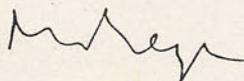
Steering Committee pourrait être élargie afin de dresser un bilan critique de ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant dans ce domaine et réorganiser le MNS dans son ensemble. L'OIBT pourrait jouer le rôle de coordinateur de toutes ces activités de MNS. Cependant, si le service continue au sein de l'OIBT, il devrait, pour que la Suisse envisage de continuer à le financer, intégrer des informations sur les progrès dans la commercialisation des bois gérés durablement.

- **PD 105/90 Rev. 1 "Unités modèles d'aménagement forestier (Sarawak, phase I) "**: ce projet a été approuvé en 1990, mais les discussions sur les conditions d'intervention du service forestier local ont duré plus d'un an. Normalement, le directeur a dû prendre ses fonctions au début de cette année. A suivre.
- **PD 34/88 Rev. 1 "Conservation, gestion, exploitation et utilisation intégrée et permanente des forêts de la région de Chimanes, département du Béni, Bolivie"**. C'est le projet le plus délicat et difficile que la Suisse finance car de nombreux groupes d'indigènes, aux intérêts conflictuels, vivent dans ces forêts. A cela s'ajoutent des difficultés d'ordre financier, la Bolivie reste, dans ses engagements, reste bien en deçà de ce qui avait été prévu. Le WWF n'a pas l'intention de réintégrer ce projet dont il s'est détaché dès l'apparition des conflits. Suite à une réunion entre le Secrétariat de l'OIBT et des donateurs, il a été décidé que ce projet sera maintenu jusqu'au terme de la première phase (fin 1993 ?). En revanche, les donateurs (Danemark, France, Japon, Suisse) ont exprimé leurs réserves quant à une seconde phase qui devrait intégrer des aspects comme l'environnement et des problèmes d'ordre socio-économiques. Si la question de lancer une seconde phase revient, il conviendra de l'examiner avec précaution et réserve.

A cette session du Conseil la Suisse n'annoncera aucune nouvelle contribution volontaire. En revanche, la délégation suisse pourra confirmer le cofinancement du projet "Diffusion des directives et des critères de l'OIBT et formation y afférente" [PD 39/92 (F)].

Si la délégation suisse identifie un ou des bons projets de valorisation des ressources forestières destinées à l'exportation, elle pourra exprimer, lors des consultations entre pays donateurs concernant les perspectives de financement de différents projets, son intérêt de principe à le cofinancer, sous réserve d'approbation par les autorités compétentes. Aucun engagement formel ne pourra être pris. En principe, la Suisse ne finance pas des projets concernant des pays qui ne payent pas leurs contributions financières à l'OIBT (critère: droit de vote).

Service du développement



Matthias Meyer
Le Vice-Directeur